

Paradis, Suzanne

De: Secrétariat (usager)
Envoyé: jeudi 5 février 2004 15:44
À: 'jocelyn côté'
Objet: RE : Hausse de Tarif envisagée par Hydro-Québec

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre envoi par courriel daté du 27 janvier 2004 dans lequel vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 4 février 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat
Régie de l'énergie

-----Message d'origine-----

De : jocelyn côté [mailto:jocote1@videotron.ca]
Envoyé : mardi 27 janvier 2004 11:54
À : Secrétariat (usager)
Objet : Hausse de Tarif envisagée par Hydro-Québec

Bonjour à vous,

J'aimerais vous faire part de mon opposition à la hausse de tarif modulée envisagée par Hydro Québec. En effet, je trouve cette manière d'agir discriminatoire puisqu'elle nous pénaliserait compte tenu du fait que nous avons trois enfants. Avec le lavage du linge, de la vaisselle, des bains et des douches multipliés par 5 (deux adultes et trois enfants), j'estime que ma consommation d'électricité devrait, normalement, être plus élevée que celle d'un célibataire ou d'un couple sans ou avec un enfant! On me pénaliserait ou on me taxerait (puisque'il semble que la commande de 600 millions de \$ de M. Séguin soit en partie responsable de cette demande) plus que mon voisin car j'ai plus d'enfant que lui ! Nous sommes des gens soucieux de notre qualité de vie mais nous avons, et depuis longtemps, adoptés des

05/02/2004

mesures afin de réduire au maximum notre consommation d'énergie. Cependant, malgré tous nos efforts, nous avons constatés que notre facture d'électricité augmentait à chaque année avec l'arrivée de chacun de nos enfants. Je suis contre toute hausse d'électricité quelle qu'elle soit puisque Hydro Québec fait des profits à chaque année et qu'elle vend de l'électricité à nos voisins. Elle n'en manque donc pas et elle n'a pas, actuellement, besoin d'un plus grand revenu.

On nous dit que nous payons moins cher que tous nos voisins mais il ne faut pas oublier que c'est avec nos taxes et celles de nos parents et grands-parent qu'Hydro-Québec a pu voir le jour, grandir et s'épanouir. On ne peut donc pas nous demander de financer une société que nous avons financé et que nous finançons encore à chaque jour.

Une hausse de tarif ne devrait donc pas être envisagée. Dans le cas où elle serait nécessaire (pour répondre à la demande énergétique et non aux besoins financiers du Gouvernement), il serait impératif de tenir compte du nombre d'habitants par logement et non pas seulement de leur demande d'électricité. Si on ne peut le faire à ces conditions, alors que l'on augmente tous les clients du même tarif.

Je suis écoeuré d'être pénalisé ou surtaxé parce que j'ai des enfants. On veut augmenter le taux de natalité mais on en demande toujours plus aux familles. Assez, c'est assez.

Merci de prendre en compte mes arguments afin de prendre votre décisions devant cette taxe déguisée demandée par M.Séguin par le biais d'Hydro-Québec.

Jocelyn Côté
1820 Avenue Marcel-Faribault
Montréal, Qué
H1A 5L1